

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi le 4 mars 1997

### LA COALITION COMMENTE LES MANIFESTATIONS DES MARCHANDS CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LE TABAC

**Montréal** - Des commerçants manifestent aujourd'hui contre le projet de loi C-71 sur le tabac parce qu'ils en redoutent les conséquences sur leur chiffre d'affaire.

La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* considère que la participation des marchands montréalais dans la campagne contre le Projet de loi C-71 est provoquée par les fausses informations véhiculées par l'industrie du tabac.

Selon **Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition** : « Ces commerçants ont été induits en erreur par les campagnes d'hystérie organisées et financées par l'industrie du tabac. En fait, il est faux de prétendre que les événements culturels et sportifs actuellement commandités par le tabac seront menacés de disparition avec l'adoption du projet de loi C-71.

« À chaque fois qu'un gouvernement tente de réglementer le tabac, l'industrie prophétise des scénarios catastrophe qui ne se matérialisent jamais. L'exemple de la France est typique de cette situation. En 1993, la France a interdit toute publicité de tabac, y compris la commandite. La *Fédération internationale du sport automobile (FISA)* a alors menacé de retirer le *Grand Prix de France*. La France a toutefois mis cette loi en application et le grand prix de *Formule 1* s'y déroule toujours.

« En 1987, peu avant l'adoption du projet de loi qui a interdit la publicité du tabac au Canada, l'*Association canadienne d'affichage extérieur* prédisait des pertes de centaines d'emplois et de millions en recettes. Huit ans plus tard, soit en 1995, la même association se réjouit de cette même loi en disant qu'elle leur avait permis de découvrir d'autres façons de faire de la publicité.

« La moyenne du budget de commandite en provenance de l'industrie du tabac, pour 90% des événements commandités, est de l'ordre du 5%. Le Festival Juste pour rire reçoit 10% de son budget de l'industrie, alors que le Festival de Jazz reçoit 15%. Bien que ces sommes ne soient pas négligeables, leur perte ne signifie pas un arrêt de mort pour ces événements. Dire que ces événements ne peuvent vivre sans l'argent d'une industrie qui provoque le décès de 12 000 Québécois annuellement, c'est en quelque sorte promouvoir une société malsaine.

« De plus, la loi n'interdit pas la commandite de tabac. Elle impose des restrictions raisonnables pour éviter l'exploitation des commandites pour publiciser les marques de cigarettes auprès des jeunes. Sans autre moyen disponible pour promouvoir son produit, l'industrie va sans aucun doute se plier aux nouvelles restrictions.

« Nous sommes sensibles aux préoccupations des petits commerçants montréalais qui dépendent du tourisme, mais leur intervention est basée sur le chantage de l'industrie du tabac. Les menaces que lance l'industrie, à savoir qu'elle ne pourra plus financer les festivals de Montréal, n'ont d'autres fondements que de faire peur aux marchands et de les inciter à l'aider à bloquer l'adoption du projet de loi. »

- 30 -

**Pour plus de renseignements** : Louis Gauvin, 514-598-5533

